



Stage syndical FSU

pour les AESH / AESH-CUI : « Le métier que nous voulons »

Mardi 13 novembre, ESPE Saint-Étienne

Intervenants et représentants syndicaux : Ahmed Toubal, AESH SNUipp-FSU national, Thierry Jacquier coordinateur ULIS retraité, Sandrine Melot, co-secrétaire SNES-FSU42, Mathieu Rouchouse Secteur AESH SNUipp-FSU 42, Yves Bornard, co-secrétaire départemental SNUipp-FSU42, Romain Liogier, secrétaire départemental FSU42.

1) Questionnements et problèmes rencontrés.

Lors du stage, nous avons d'abord recueilli les questionnements et les différentes problématiques que rencontrent les personnels AESH en groupes : AESH-CUI 1^{er} degré, AESH-CUI 2^e degré, AESH droit public 1^e degré, AESH droit public 2^e degré.

Revendications des collègues AESH-CUI et difficultés rencontrées :

- **Amélioration des conditions de travail.** En particulier le salaire, trop faible (682,38 euros net /mois) et le temps de travail qui dépasse trop souvent celui prévu par le contrat (20 heures par semaine).
- Dans le secondaire principalement, nombreux problèmes au sujet des missions : par exemple surveillance des heures de permanences ! Pour rappel, la principale mission des AESH-CUI est l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- Demande de visibilité sur les transformations en des contrats CUI-PEC en AESH.

Revendications des collègues AESH de droit public et difficultés rencontrées :

- **Réduction du temps de travail à 20 heures/semaine** pour un temps de travail à 57 % avec un calcul sur 45 semaines, sur le calcul : $(1607 \times 0,57) / 45 = 20,3$, comme les AESH du Rhône et les CUI, puisque le salaire est équivalent (686,94 euros net /mois pour les AESH droit public ; 682,387 pour les AESH-CUI). En effet, dans la Loire, si les CUI sont à 20h/semaine ; les AESH sont à 24h + 1h26. Il y a là une rupture d'égalité qui n'est pas acceptable.

- Ou **augmentation de la rémunération à 741,74 euros/mois** : sur l'exemple du Finistère, passage à 60 % , sur le calcul : $(1607 \times 0,6) / 39 = 24,72$ ou 24h42, payées 741,74 euros net /mois.
- Clarification des conditions d'évaluation et d'augmentation, notamment lors de l'entretien triennal (pour les CDI).
- Augmentation de la durée des contrats CDD : par exemple 2 fois 3 ans au lieu de 6 fois 1 an.

Revendications et difficultés communes aux AESH et aux AESH-CUI :

- **Prise en compte de la totalité des heures effectuées** (sorties scolaires, réunions...), paiement des heures supplémentaires ou récupération.
- **Précarité de l'emploi et perspectives de carrière trop limitées.**
- Sentiment d'être parfois mal acceptée dans la classe d'accueil (cas de l'inclusion des élèves d'ULIS), d'être démunie vis-à-vis de la tâche proposée à l'élève. **Relations avec les enseignants** parfois difficiles. Importance du sentiment d'appartenance à l'équipe pédagogique, de se sentir respectées en tant que collègues.
- Volonté d'avoir plus de **formation** sur le temps de travail. Questionnement au sujet des élèves avec des troubles du comportement sévères : quelle attitude adopter ? L'importance d'une formation initiale et continue plus importante et de meilleure qualité qui permettrait de résoudre nombre de problèmes auxquels sont confrontés les AESH. Une formation dont les contenus ne soient pas imposés mais plus adaptés aux besoins des collègues.
- Questions des **affectations** connues au dernier moment ou des changements d'affectations qui posent problème. Et question du remplacement des personnels absents ou malades ?
- Question des **frais de déplacement** insuffisants.
- **Toutes ces revendications se résument dans le souhait d'arriver à un véritable métier, avec un statut et une rémunération à la hauteur des enjeux auxquels sont confrontés les personnels.** Un vrai ras-le-bol émerge de la part de personnels motivés mais lassés d'être « les bonniches de la République » (dixit une AESH). On voit des personnes qui aiment leur métier mais regrettent le mépris dont elles sont victimes, le temps incomplet subi et le salaire indécent qui va avec...

Il est néanmoins important de préciser qu'il y a aussi des situations où tout se passe bien avec des personnes qui travaillent en bonne intelligence, comme plusieurs personnels ont tenu à le dire.

2) Actions envisagées

- Si la grève est envisagée, la majorité des personnes présentes est plutôt favorable à une **demande d'audience auprès de l'IA avec un rassemblement.** Information des parents d'élèves : tractage, courrier...
- Faire remonter en fin d'année un tableau à l'IA avec toutes les heures supplémentaires non payées et demander qu'elles soient payées.

- Journée de mobilisation avec un brassard.
- Proposition de mobilisation des parents d'élèves et des associations de parents d'enfants en situation de handicap.
- Informer sur le recours au CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) en cas de situation où les personnels se sentent en danger physique ou psychologique.

3) Intervenants

1. Intervention d'Ahmed Toubal

L'intervention d'Ahmed Toubal AESH déchargé un jour par semaine par le SNUipp-FSU national, au sujet de sa rencontre avec Mme Cluzel, secrétaire d'État au handicap et Mme Bourhis, conseillère sociale, partenariats et vie scolaire du cabinet de M. Blanquer a montré aux collègues que le SNUipp-FSU national se préoccupe de cette question et surtout, que des évolutions sont possibles. Les attentes sont fortes au sujet du chantier ouvert par la ministre.

Pistes évoquées :

- Harmonisation des contrats.
- Arrivée progressive des Pôles d'Inclusion (PIAL).
- Demande de stabilité dans les affectations : Pôle AESH.
- Plate-forme d'information (exemple Toutatis dans le Finistère).
- Prise en compte du travail invisible.
- Problème de l'application des circulaires dans les départements.
- Formation à l'entrée dans le métier avec notamment recours à des AESH « experts ».
- Formation commune AESH/enseignants, analyse de la pratique.
- Possibilité de passer le DEAES en VAE.

Demande importante de faire remonter aussi ce qui marche !

2. Intervention de Thierry Jacquier, coordinateur ULIS

Intervention ensuite de Thierry Jacquier au sujet d'une note de Marie Toullec-Théry « Les relations entre enseignant et AESH dans la scolarisation des élèves en situation de handicap », CREN, 2012.

Comment se positionner à plusieurs adultes dans la classe ? Quelle place pour l'AESH aux côtés de l'enseignant : (relation verticale / horizontale ?) ; question de la compensation et de l'accessibilisation dans l'accès au savoir de l'élève.

3. Intervention d'Yves Bornard, FSU42

Quelle fédération syndicale sommes-nous ? Importance de la syndicalisation et des élections professionnelles qui approchent.

